

## Des salariés se forment à l'utilisation du Quad



C'est sans doute une première en France ! A l'initiative de l'ASAVPA de l'Aveyron et en présence de salariés agricoles du Lot, s'est déroulée le 16 octobre 2015, en partenariat avec la MSA, une journée de formation à l'utilisation du quad en toute sécurité.

Objectifs : comprendre ses caractéristiques techniques, mieux connaître la réglementation, apprendre les règles de conduite spécifiques de ce « mix de voiture et de moto ».

### DE PLUS EN PLUS PRÉSENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En une dizaine d'années, l'usage du quad s'est beaucoup développé sur les exploitations agricoles où il s'est rendu souvent indispensable.

Au départ il est plutôt vu comme un outil léger de transport rapide et tout terrain qui permet de faire le tour des parcelles ou la surveillance des animaux.

Peu à peu, il se charge de caisses à l'avant ou l'arrière et est utilisé pour transporter du matériel (outils de clôtures). Parfois le porte-bagages déborde...

Au fur et à mesure, on lui trouve de nouveaux usages : il devient mini-tracteur, tire des remorques, sert à repousser l'ensilage au moyen d'une lame ou à épandre l'anti-limaces...

### D'APPARENCE, FACILE D'UTILISATION

« Au début, c'est stable, c'est facile, c'est fun. On le confie à tout le monde, c'est un peu un jouet ». Mais on est vite surpris de le voir monter rapidement en vitesse.

Il est tout terrain et passe un peu partout et à des endroits où un tracteur ne passerait pas. Mais il ne se conduit pas comme un tracteur...

Il garde une connotation «loisirs» et est également utilisé dans la vie privée pour d'autres usages.

### FACILE À RENVERSER

Les accidents de quad augmentent au fur et à mesure que l'outil se développe. Midi-Pyrénées nord a le triste privilège de se situer en tête pour leur fréquence.

En cause peut-être des terrains accidentés et la présence forte de l'élevage où il est très présent. Mais ne pas perdre de vue que 40 à 50 % des accidents arrivent sur des routes ou des chemins, dans des cours de ferme ou dans des bâtiments, donc dans des conditions a priori faciles et simples...

Le renversement est l'un des types d'accidents le plus souvent constaté entraînant fractures et fêlures, entorses et foulures.

Baucoup d'accidents survenant à des salariés le sont sur des moins de trente ans, probablement également parce qu'ils sont de plus grands utilisateurs, à moins qu'ils ne soient plus intrépides concernant la vitesse...

Comme il est fréquemment constaté en accidentologie, ils surviennent le plus souvent soit avec des débutants, soit avec des personnes expérimentées dont l'attention finit par se relâcher.

### COMPRENDRE SES SPÉCIFICITÉS

Ni auto, ni moto, le quad a deux spécificités propres à ce véhicule :

- pas de blocage de différentiel : les deux roues sont solidaires. Si l'une se soulève, l'énergie a tendance à aller vers celle-ci, diminuant l'adhérence sur celle qui touche le sol. Sur certains terrains, ça passe mieux mais le risque de renversement est plus grand.

- pneus basse pression : ceux-ci sont gonflés à environ 400 g et non 2 kg comme une voiture. De ce fait, le pneu absorbe le caillou ou l'irrégularité du sol en se déformant et l'utilise pour progresser, alors qu'un tracteur l'éjecterait.





## ATTENTION AU CHOIX DU VÉHICULE

Sous le même nom de quad (quadricycle à moteur) l'administration enregistre divers types de véhicules bien distincts :

- les **véhicules privés** qui ne peuvent aller sur route.
- les **quadricycles routiers**, légers ou lourds, qui suppose le permis A1 ou B1, dont la puissance et le poids sont limités. La carte grise précise le nombre de places. Le port du casque est obligatoire.
- les **MAGA (MACHINES AGRICOLES AUTOMOTRICES)** assimilées à de machines agricoles (signalisation, plaque d'immatriculation). Le port du casque est recommandé. il y a dispense de permis si le quad est rattaché à une entreprise agricole et utilisé à des fins agricoles.
- les **quads réceptionnés « tracteurs »** T1 ou T3

A noter qu'il existe une gamme au dessus du quad, les SSV (Side by side vehicles) ou UTV (utility Type Vehicles), parfois aussi appelés « mules ». ils disposent de deux sièges et d'un volant. Leur capacité de transport de charge est beaucoup plus élevée.

Il importe donc en premier d'évaluer les besoins de l'exploitation agricole avant d'acheter un outil mal adapté à qui l'on va demander plus qu'il ne peut donner.

## ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Il est fortement conseillé d'utiliser des vêtements longs et couvrant, des chaussures de sécurité, un casque et des lunettes englobantes.

## DES TECHNIQUES D'UTILISATION À CONNAÎTRE

Du fait de ces spécificités, la conduite du quad nécessite des techniques de conduites qui lui sont propres. Elle utilisent notamment le positionnement et les appuis du corps afin de créer des transferts de charge, contrer la force centrifuge, améliorer l'équilibre ou améliorer l'adhérence le positionnement du regard vers le but à atteindre et des règles concernant l'accélération ou le freinage, afin d'éviter le patinage.

La simple connaissance de certaines règles (accélération...) peut permettre de franchir des obstacles qu'un conducteur peu formé ne franchirait pas.

En quelque sorte le « conducteur » est invité à devenir un « pilote » qui maîtrise son véhicule et anticipe les obstacles. C'est ce qui sera mis en oeuvre l'après-midi sur divers obstacles :

## Des exercices de mise en situation

### Gymkhana



### Dévers



### Pente à monter ou descendre



### Croisement de ponts



7

Prochaine formation sécurité avec l'ASAVPA et la MSA : Tronçonneuse - vers Bozouls - 4 déc 2015 9h30 -17h

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Tél : .....

s'inscrit pour la formation à l'utilisation de la tronçonneuse à Bozouls le vendredi 4 décembre 2015

est intéressé par un autre module de formation : quad, travail en hauteur, contention des bovins, débroussailluse (rayer les mentions inutiles)

Adresser ce coupon à [asavpa-aveyron@orange.fr](mailto:asavpa-aveyron@orange.fr) ou ASAVPA Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ Cédex 9 ou tél 05 65 73 77 36

Ouvrier Agricole et Progrès n°100 - novembre 2015

